



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Annonce No **17-109663**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Société Aéroportuaire GUADELOUPE PÔLE, Direction, Terminal T1 Morne Mamiel, Point(s) de contact : Direction de l'Exploitation SA GPC Morne Mamiel 97139 Abymes Guadeloupe, 97139, Abymes, GP, Téléphone : (+59)0 5 90 21 71 71, Courriel : consultation.depotcarburantptp@guadeloupe.aeroport.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.guadeloupe.aeroport.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.3) COMMUNICATION

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

à l'adresse suivante : Les dossiers de candidature seront expédiés sous double plis cachetés, l'enveloppe intérieure portant la mention : "Consultation AOT Dépôt et hydrant carburant PTP - ne pas ouvrir" en recommandé avec AR ou déposés contre récépissé, SA Guadeloupe Pôle Caraïbes Secrétariat de la Direction, Terminal T1 niveau départ, Morne Mamiel, 97139, Abymes, GP, Téléphone : (+59)0 5 90 21 71 71, Courriel : consultation.depotcarburantptp@guadeloupe.aeroport.fr, Code NUTS : FR, Adresse internet : <http://www.guadeloupe.aeroport.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Activités aéroportuaires

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Attribution d'une AOT pour la gestion de l'installation centralisée de stockage de carburant et de son hydrant pour l'avitaillement des aéronefs à l'aéroport de Pointe-à-Pitre/le Raizet
 Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Aéronautique, Carburant, hydrocarbure, Prestations de services

Descripteur principal : 63733000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte** : Avis d'appel public à candidatures pour l'attribution d'une autorisation d'activité portant convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire, non constitutive de droits réels, pour la gestion de l'infrastructure centralisée de stockage et de distribution par hydrant de l'avitaillement carburant de l'aéroport de Pointe-à-Pitre/le Raizet conformément à la demande ministérielle déposée le 30/06/2017.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Aéronautique, Prestations de services, Transport

Code CPV principal : 63733000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Aéroport Pointe-à-Pitre/le Raizet 97139 Abymes Guadeloupe

II.2.4) Description des prestations : le titulaire aura notamment pour missions : — assurer la conformité réglementaire des installations (la législation relative aux ICPE...), — entretien courant et gros entretien et notamment : gestion sans retard de la livraison de la molécule, réalisation des opérations de certification du carburant, stockage du carburant conforme à la réglementation, garantir la qualité du produit délivré aux sociétés de mise à bord conformément aux règlements en vigueur notamment AESA, le dépotage de camions dont le carburéacteur n'a pu être livré, le recueil et le traitement des purges aéronefs et plus généralement, toutes les activités liées au stockage et à la desserte des aviateurs de carburéacteur sur l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbes, notamment la sécurité des installations et des services, — travaux d'adaptation de l'oléoduc et du dépôt au développement aéroportuaire, — exploitation de l'équipement

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction de critères énoncés dans le cahier des charges ou le règlement de consultation qui sera adressé aux candidats retenus

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession

Début : 1^{er} mai 2018 - Fin : 30 avril 2033

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : — une lettre de candidature (formulaire DC 1 ou équivalent) dûment datée, paraphée et signée par la (les) personne(s) ayant autorité pour engager le (les) organisme(s) candidat(s), l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ; cette lettre indiquera la composition et la forme du groupement, — le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, — une déclaration sur l'honneur, dûment datée, paraphée et signée que : • le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger (le cas échéant, produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet), • les prestations seront assurées par des salariés employés régulièrement au regard de la législation applicable, • suite des justificatifs à fournir dans rubrique informations complémentaires.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat fournira : — la composition du capital social qui devra être détenu à 51% au moins par des personnes ou sociétés établies dans l'Union Européenne, ou dans des pays issus d'états parties à l'AMP. — une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent avis réalisées au cours des 3 derniers exercices clos, — pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement

de bilans est obligatoire : les bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA n° 2050 à 2059-g) ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à 3 mois). Si la candidature émane d'un groupement, il devra être fourni les documents ci-dessus pour chacun des membres de ce groupement.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produira un mémoire présentant ses capacités professionnelles et financières, ses moyens (en personnel et techniques), ses références acquises dans le domaine objet de la convention ou dans un domaine comparable sur les trois dernières années et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à être titulaire de la convention objet du présent avis, et à assurer la continuité du service. Il joindra à ce mémoire une déclaration sur l'honneur concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (2014, 2015, 2016) ou depuis la date de création de l'entreprise si celle-ci date de moins de 3 ans.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : La rémunération de l'occupant titulaire : L'attributaire sera rémunéré par les compagnies pétrolières fournisseurs ou les compagnies aériennes qui demandent une prestation d'avitaillement. Le titulaire doit assurer l'équilibre des comptes de son exploitation. Il devra constituer des garanties relatives à l'exploitation de la convention, dans les conditions qui seront précisées dans le cahier des charges de la consultation. Redevance d'occupation : L'attributaire versera à la SA GPC une redevance d'occupation du domaine public, déterminée dans les conditions prévues par la convention d'autorisation d'occupation temporaire. Cette redevance sera composée d'une part fixe et d'une part variable assise sur notamment sur le CA de l'activité.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

29 septembre 2017 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

suite de liste des éléments à fournir au titre du lii.1.1 • le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail, ou des infractions de même nature dans un autre État de l'union européenne, — les certificats établis par les autorités compétentes justifiant de ce que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31.12.2016. — pour les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L.5212-2 du code du travail, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L.5212-5 du code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L.5212-9 de ce code, — un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K-Bis) ou tout document équivalent • Il est précisé que la présente consultation ne constitue pas une procédure d'attribution de marché public ou de délégation de service public mais du choix, par la SA Guadeloupe Pôle

Caraïbes, du bénéficiaire d'une Autorisation d'occupation Temporaire du domaine public de Guadeloupe Pôle Caraïbes, pour l'exercice de l'activité précitée. Cette consultation suit uniquement le régime général d'attribution des Autorisations d'occupation Temporaire du domaine public. La procédure est décomposée en plusieurs phases : 1/sélection des candidats admis à présenter une offre, 2/envoi du dossier de consultation aux candidats admis à présenter une offre, 3/dépôt des offres, 4/ Analyse et classement des offres, 5/négociations avec les 3 meilleures offres et 6/ désignation du Titulaire de l'aot. Le présent avis d'appel public est relatif à la première phase, c'est-à-dire le recueil des candidatures. Les dossiers de candidatures seront examinés en fonction des critères suivants : — garanties professionnelles et financières, — capacités techniques et de moyens ; — références et expériences. Dans l'hypothèse où les candidats souhaiteraient que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et/ou financières d'une ou de plusieurs entreprises juridiquement distinctes, ils devront justifier des capacités de cette ou de ces entreprises et du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution de la convention. Dans le cas où le projet remis serait porté par un groupement d'entreprises, il sera précisé à la Guadeloupe Pôle Caraïbes la nature des relations contractuelles qui existent/existeront entre les entreprises du groupement pour garantir la pérennité des activités. Il est expressément précisé que les autorisations d'occupation du domaine public aéroportuaire sont consenties à titre personnel et que les cessions d'autorisation sont particulièrement encadrées. • L'Attributaire se verra demander de constituer une société dédiée en charge de la gestion du service couvert par l'aot du domaine public Autres informations : — nombre de litres distribués en 2016 : environ 136 millions ; — Classement en cours de la station d'avitaillement (comportant dépôt et hydrant) en infrastructure centralisée sur base d'une autorisation ministérielle — Caractéristiques principales de la station carburant : sur un terrain de 11 100 mètres carrés (1 station de réception au débouché du pipeline qui permet la réception de Jet A1 à un débit de 160 m3/h, 3 Réservoirs de 1220 m3 (limités à 1000 m3) de carburacteur Jet A1 de 1986 , 6 pompes, 2 Réservoirs 50 m3 d'essence aviation AVGAS, Bâtiment administratif (200 mètres carrés), Bâtiment technique (100 mètres carrés), Installations de défense contre l'incendie réalisées en 2013. Elles permettent au dépôt de disposer d'une défense incendie qui lui évite de recourir à des moyens extérieurs. ... Il est précisé que la présente procédure implique la reprise des personnels associés à la gestion des installations visées

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Guadeloupe, Quartier d'Orléans, allée Maurice MICAUX, 97100, Basse Terre, GP

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

VI.4.3) **Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le Président du Tribunal Administratif de Guadeloupe peut être saisi, en référé, des recours prévus par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et son décret d'application n° 2009-1455 du 27 novembre 2009 à l'adresse suivante : Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 Basse-Terre – +590 05 90 81 45 38.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

Éléments de facturation :

Indexation de l'annonce :

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

